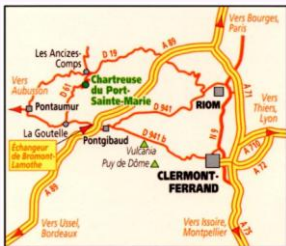


SITUATION DE LA CHARTREUSE



45° 54' 32" Nord
2° 48' 07" Est

Renseignements: Jacqueline Rossignol
36 bis, avenue du Mont Dore 63110, Beaumont
Tél: 06 83 80 80 66
Email : Chartreuse.psm @wanadoo.fr
<http://chartreuse-psm.fr/Chartreuse>

Bulletin d'inscription

Participant : Adulte Enfant

Collectivité ou scolaire Niveau
individuel collectif École

Collège/lycée

Titre de la nouvelle:

.....

Nom :

Prénom :

Collectivité.....

Adresse

.....

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Connu par:.....

Eaux troubles à la chartreuse

LE CONCOURS

Le concours :

Eaux troubles à la chartreuse

Qu'est ce que c'est ?

Un concours d'écriture de nouvelles organisé par l'association des Amis de la chartreuse Port Sainte Marie qui s'inscrit dans le projet culturel de l'association pour dynamiser son positionnement comme lieu ressource patrimonial, culturel et touristique du territoire.

Comment participer?

Proposer un texte original en lien avec la thématique :

« Eaux troubles à la chartreuse »

dont l'action doit obligatoirement avoir un lien avec le site de La Chartreuse Port Sainte Marie et le territoire des Combrailles .

Le planning

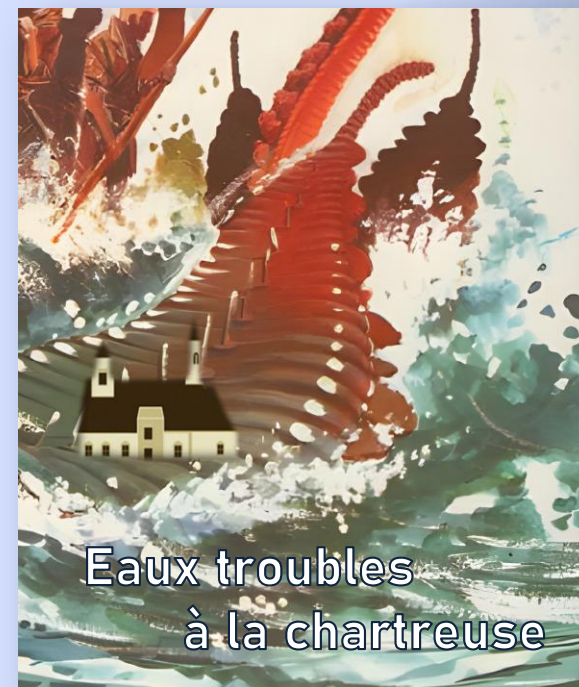
Le concours est ouvert à tous du 1^{er} novembre 2023 au 20 mai 2024. Remise des prix fin juin 2024. les résultats seront affichés sur le site Web.



La chartreuse de
Port Sainte Marie
En Auvergne

Date
limite
d'envoi
20 Mai
2024

CONCOURS DE NOUVELLES



Ouvert aux adultes, enfants,
structures scolaires et
extrascolaires

Les amis de la chartreuse
Port Sainte marie



63230 CHAPDES-BEAUFORT

RÈGLEMENT DU CONCOURS : « Eaux troubles à la chartreuse »

Article 1 – Le thème

L'association les Amis de la Chartreuse Port Sainte Marie organise un concours d'écriture de nouvelles sur la thématique

« Eaux troubles à la chartreuse »

L'action doit obligatoirement avoir un lien avec le site de La Chartreuse Port Sainte Marie située sur la commune de Chapdes-Beaufort en Auvergne et sur le territoire des Combrailles.

Article 2 – Conditions de participations

Le concours se décline en trois catégories : adulte, lycée, collège/école. Un seul texte est accepté par auteur, la réalisation peut être collective pour la catégorie scolaire (dans ce cas, la personne inscrite est la personne référente). Pour les participants mineurs, une autorisation parentale sera à envoyer en même temps que la nouvelle. Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Inscription

La participation au concours est gratuite. Le bulletin d'inscription et le manuscrit devront être envoyés entre le 1er novembre 2023 et le 20 mai 2024 à minuit dernier délai à l'association des Amis de la Chartreuse Port Sainte Marie, exclusivement par mail à

chartreuse.psm@wanadoo.fr.

Le bulletin d'inscription, à part de la nouvelle, peut être rédigé sur papier libre.

Il doit comprendre : titre de la nouvelle (obligatoirement différent de celui du concours), catégorie, nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et la façon par laquelle le participant a eu connaissance du concours. Une fiche incomplète entraîne l'annulation de la candidature.

Article 4 – Conditions de présentation

Les nouvelles devront être inédites et répondre aux critères formels suivants :

- Être au format numérique
- Être rédigées en langue française
- Être en format de page A4 (21 x 29,7cm)
- Contenir 15 000 caractères maximum espaces compris
- Être rédigées en police de caractères Times New Roman, caractère taille 12, interligne 1,5, pages numérotées, texte justifié
- Être envoyées au format Word ou Open office
- Aucune mention du nom de l'auteur ne devra figurer sur le document rendu

Tout envoi non conforme sera écarté

Les fichiers ne seront pas rendus.

Article 5 –Le jury

Il est seul responsable de ses choix et n'a pas à les justifier. Ses décisions sont confidentielles et sans appel. Il est constitué de membres de l'association, d'acteurs culturels du territoire, d'auteurs locaux.

Article 6 – Droits d'auteurs

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser l'ensemble

des textes. Les lauréats s'engagent du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteurs dans le cadre de cette publication. Cependant, l'auteur demeure propriétaire de son œuvre. En cas de plagiat avéré, les participants seront éliminés du concours.

Article 7 –Acceptation du règlement

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce concours si des circonstances extérieures l'exigeaient.

Article 8 – Remise des prix

Les prix seront remis à l'occasion des journées du patrimoine de pays et des moulins sur le site de la Chartreuse Port Sainte Marie fin juin 2024.

Les lauréats devront être présents ou représentés par une personne mandatée expressément au préalable pour se voir remettre leur prix.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'association. Il n'y aura pas d'information individuelle.

Article 9 – Renseignements

Auprès de l'association à l'adresse chartreuse.psm@wanadoo.fr ou
tél : 06 83 80 80 66